

Étudiants en Santé

Médecine

Chirurgie dentaire

Maïeutique

Soins infirmiers

Kinésithérapie

Ergothérapie

Psychomotricité

Pharmacie

Orthophonie

**Un projet de stage
dans la Nièvre ?**

Pour une

en bonne

Nièvre SANTÉ !

Bourse
d'études
de
500 € par mois

Besoin d'un hébergement ?

Le Conseil départemental met à votre disposition :

- Trois appartements dont deux équipés pour la colocation
- Situés à proximité du centre ville, dans une rue calme proche des commerces et des bus, les trois appartements rénovés de type F4 sur 3 étages dans un bâtiment avec entrée indépendante et parking,
- Loyers compris entre 150 et 400€/mois.



Les hébergements sont également mis à disposition des médecins remplaçants

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Pharmacie



Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en pharmacie
500 € par mois

Condition

- Être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en pharmacie à partir de la 4^e année, à compter de chaque rentrée universitaire.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi en officine dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat hors remplacement et salariat dans un établissement de santé,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Soins Infirmiers



Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en Soins Infirmiers
500 € par mois

Conditions

- Être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers,
- Être inscrit à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers quelle que soit l'année du cursus,
- Être en reconversion professionnelle hors des métiers en tensions de la santé, du social et du médico-social.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse à l'exception de l'exercice libéral,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

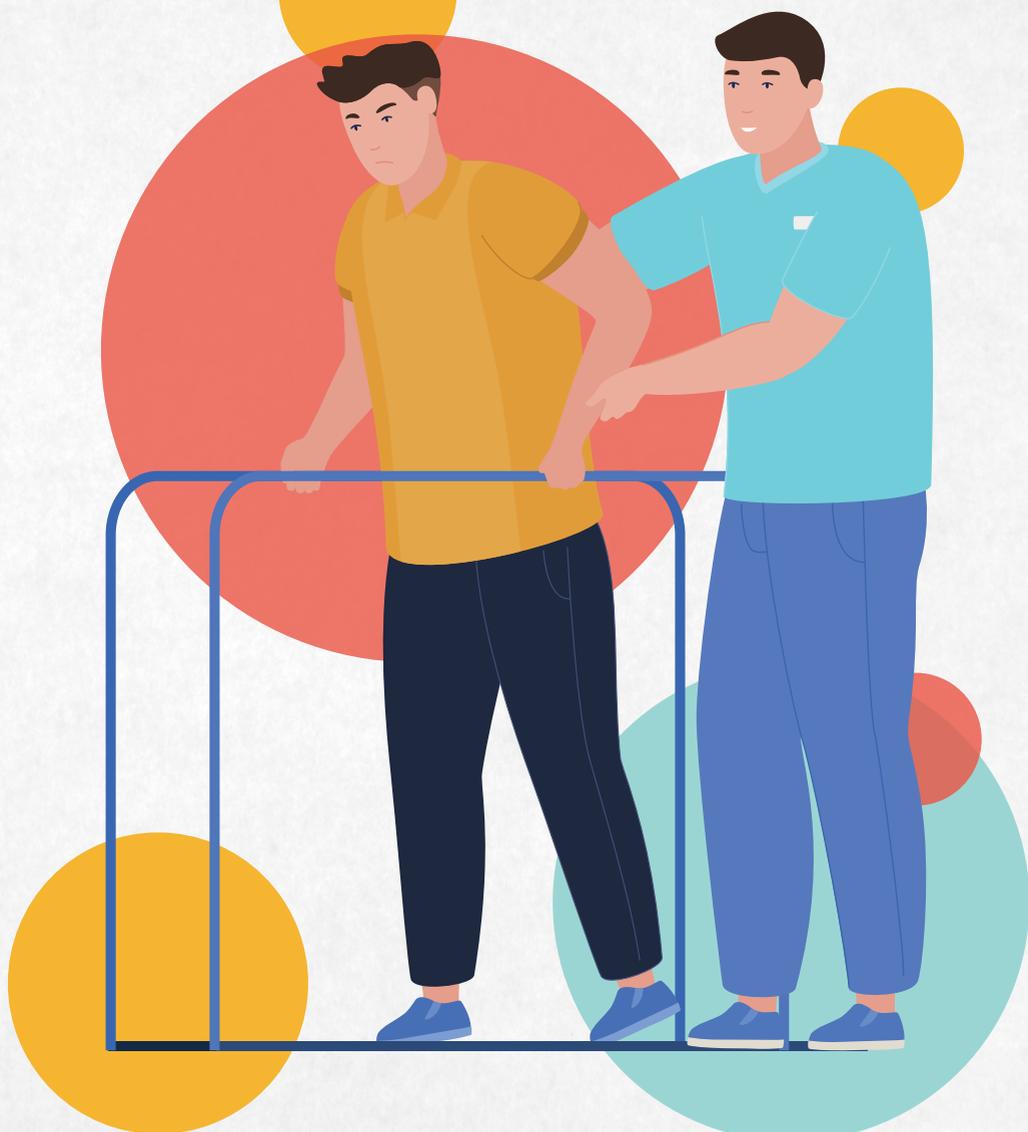
Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Psychomotricité



Pour une

Nièvre, en bonne SANTÉ !

**Bourse d'études
pour les étudiants
en psychomotricité
500 € par mois**

Conditions

- Être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Psychomotricité de Nevers,
- Être inscrit à l'Institut de Psychomotricité de Nevers quelle que soit l'année du cursus.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Orthophonie



Pour une

Nièvre, en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en Orthophonie
500 € par mois

Conditions

- Être originaire et/ou avoir un projet d'installation défini dans la Nièvre,
- Attribution de la bourse quelle que soit l'année du cursus.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Ergothérapie



Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en ergothérapie
500 € par mois

Conditions

- Être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut d'Ergothérapie de Nevers,
- Être inscrit à l'Institut d'Ergothérapie de Nevers quelle que soit l'année du cursus.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Kinésithérapie



Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en kinésithérapie de
500 € par mois

Conditions

- Être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Kinésithérapie de Nevers,
- Être inscrit à l'Institut de Kinésithérapie de Nevers quelle que soit l'année du cursus après la PASS.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Chirurgie dentaire



Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en chirurgie
dentaire
500 € par mois

Condition

- Être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en odontologie dès la 2^e année du 1^{er} cycle, à compter de chaque rentrée universitaire.

3 engagements à respecter

- Exercer son premier emploi dans le département de la Nièvre dans un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat,
- Travailler dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Maïeutique



Pour une

Nièvre SANTÉ !

en bonne

Bourse d'études
pour les étudiants
Sages-Femmes
500 € par mois

Condition

- Être inscrit dans les 2 dernières années du cursus de formation universitaire des études en maïeutique à compter de chaque rentrée universitaire.

3 engagements à respecter

- Exercer 1 mois après l'obtention du diplôme : soit au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, soit dans un des centres périnataux de proximité ou soit en Protection Maternelle et Infantile.
- Exercer dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée du versement de la bourse
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**

Étudiants en Médecine

Une **tête**
bien faite

Des images **plein les**
yeux

Des **OS**
solides

De **l'or**
au bout
des doigts

Un **estomac**
bien rempli

Un **bien-être**
assuré!

LES BIENFAITS DE LA **NIÈVRE**
SUR VOTRE CORPS

Pour une

Nièvre en bonne SANTÉ !

Bourse d'études
pour les étudiants
en médecine
500 € par mois

Conditions

- Être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en médecine en France dès la 2^{ème} année.
- Pour les médecins étrangers (hors UE), être inscrit dans une procédure de validation du diplôme de médecin.
- Avoir la nationalité française et être inscrit dans le cursus de formation universitaire de médecine dès la 1^{ère} année selon les cursus en vigueur dans chaque pays de l'Union Européenne.

3 engagements à respecter

- Exercer dans le département de la Nièvre dans les six mois qui suivent la soutenance,
- Exercer dans la Nièvre pour une durée au moins équivalente à la durée du versement de la bourse,
- Informer le Conseil départemental du lieu d'exercice définitif.

Contact

- Contact : Yvain MASSARD
Tél : 07 89 05 20 64
Mail : bourse.sante@nievre.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ? www.nievre.fr,
rubrique « Au quotidien » ; « Pour les étudiants en Santé »**